

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 MAI 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 16 mai 2019, à 20h00 sous la présidence de Monsieur Sébastien HUET, le Maire.

Etaient présents : Mrs Jean FRAYSSE, Didier DUBOIS, Cédric BODEREAU et Mmes Julie HEURTELOUP, Aurélie COURCELLE, Catherine WEISS

Etaient absents: Mme Patricia RIVOIRE, Mrs Patrice LEFFRAY et Jean-Claude BESNARD

Date de convocation : 09/05/2019

### Ordre du jour :

- Présentation CEP Pays Vallée de la Sarthe
- Organisation élections européennes du 26 mai 2019
- Date du report du Repas du CCAS
- Chemin des Chouinières
- Certificat d'Urbanisme : Avis du Maire
- Calvaire L'Ormeau
- Affaires diverses

### **Présentation CEP Pays Vallée de la Sarthe**

Monsieur Olivier HENNEBERT-THIERRY a présenté la mission du CEP suite à l'adhésion de la commune à ce service du Pays Vallée de la Sarthe.

Cet ordre du jour ne fait l'objet d'aucune délibération.

### **Organisation des élections européennes du 26 mai 2019**

8h - 11h20	Didier DUBOIS	Aurélie COURCELLE	Cédric BODEREAU
11h20 - 14h40	Jean FRAYSSE	Jean-Claude BESNARD	Patrice LEFFRAY
14h40 - 18h00	Sébastien HUET	Catherine WEISS	Julie HEURTELOUP

Cet ordre du jour ne fait l'objet d'aucune délibération.

### **Date du report du Repas du CCAS**

Suite à l'annulation du repas offert par la communes aux anciens, Monsieur le Maire propose le report de ce repas a une date ultérieure dans l'année.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le report.

Cet ordre du jour ne fait l'objet d'aucune délibération.

## Chemin des chouinières

Monsieur le Maire présente le mail de retour de l'acheteur éventuel d'une portion du chemin des chouinières suite à l'envoi du devis des géomètres.

L'éventuel acheteur souhaite que la commune prenne en charge les frais de bornage.

Après en voir discuter, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'éventuel vente de cette portion de chemin.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le report.

## Plan départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi de décentralisation n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et de la circulaire du 30 Août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des sports de nature, dont la randonnée, le Conseil départemental de la Sarthe a réalisé ce plan et le met à jour ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite l'inscription au PDIPR des chemins suivants :
  - **CR 6 Chemin de la Galbrunière**
  - **CR 38 Chemin des Gargainiers**

Ces chemins sont reportés de façon exacte et détaillée sur le **plan cadastral** ci-joint.

- s'engage à protéger ces chemins, en conservant leur caractère public et ouvert,
- s'engage à leur garder une vocation touristique, à ne pas les goudronner et à ne pas les vendre, sauf expresse nécessité. Dans l'hypothèse d'une opération foncière, la commune s'engage à trouver une autre solution de passage, en préservant la qualité et l'intérêt du circuit, solution qui devra être validée par le Conseil départemental,

### ***Délibération n°20190501***

### **Admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 16 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### Article 1 :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Exercice 2014

Référence de la pièce	Objet	Montant
2016-R-6-22	Taxe assainissement	20.00 €

Exercice 2015

Référence de la pièce	Objet	Montant
2015-T-30	Taxe assainissement	25.00 €
2015-R-4-21	Taxe assainissement	245.10 €
2015-R-4-21	Taxe assainissement	49.02 €

Exercice 2016

Référence de la pièce	Objet	Montant
2016-T-25	Taxe assainissement	166.25 €
2016-T-25	Taxe assainissement	31.50 €
2016-T-154	Taxe assainissement	25.00 €

Article 2 :

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 561.87 euros.

Article 3 :

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

***Délibération n°ASS20190501***

**Décision modificative n°1 Budget 81400**

Vu l'admission en non-valeur proposée par M. Le Trésorier le 16 mai 2019,

Vu le budget primitif 2019 adopté le 28/03/2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Budget Assainissement :

Article	Désignation	Montant
6541	Admission en non-valeur	+540,00 €
61523	Entretien de voies et réseaux	- 540.00 €

***Délibération n°ASS20190502***

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H40.

<b><i>Sébastien HUET</i></b>	
<b><i>Didier DUBOIS</i></b>	
<b><i>Jean FRAYSSE</i></b>	
<b><i>Julie HEURTELOUP</i></b>	
<b><i>Catherine WEISS</i></b>	
<b><i>Patricia RIVOIRE</i></b>	
<b><i>Aurélie COURCELLE</i></b>	
<b><i>Patrice LEFFRAY</i></b>	
<b><i>Jean-Claude BESNARD</i></b>	
<b><i>Cédric BODEREAU</i></b>	